

Eau potable

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014 Mise à jour lors des CA du 1^{er} décembre 2015 et du 8 octobre 2019

1) Assistance à la mise en conformité des captages d'eau potable

Prestations intégrées à l'adhésion

- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser l'engagement des démarches (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants...);
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher des prestataires pour la réalisation d'études ou d'actions d'animation ;
- une aide à la décision aux étapes clés (validation de la stratégie de protection, élaboration du plan d'action...);
- une ou des visites sur site (état des lieux, participation à la visite de l'hydrogéologue agréé...);
- la participation aux actions de communication et de concertation ;
- la visite sur site pour suivi de la mise en place des mesures de protection ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour les travaux de mise en conformité définis dans la déclaration d'utilité publique.

2) Assistance à l'optimisation de la gestion du service d'eau potable

Prestations intégrées à l'adhésion

- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser la réalisation de schéma directeur d'eau potable (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants...);
- l'accompagnement technique des prestations confiées à des prestataires pour la réalisation de schéma directeur d'eau potable (adaptation du modèle de cahier des charges, aide à la compréhension des offres, participation aux réunions de suivi des prestations) :
- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités sur la réglementation (tarification, comptage, traitement, fuites, transfert de compétence, etc...);

- assistance à la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) ;
- assistance à la saisie des indicateurs sur la base de données de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) cf. modalités d'intervention ;
- assistance à la rédaction de règlement de service de l'eau ; cette prestation comprend, au maximum, deux réunions avec l'adhérent ; au-delà, la collectivité peut demander des réunions supplémentaires facturées au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée.

<u>Prestations à la vacation</u> : font l'objet d'une convention

- pour toute réunion supplémentaire au-delà de 2 réunions pour l'assistance à la rédaction de règlement de service, facturation au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée ;
- l'accompagnement technique des prestations confiées à des prestataires pour la réalisation d'études, hors schéma directeur (adaptation du modèle de cahier des charges, aide à la compréhension des offres, participation aux réunions de suivi des prestations);
- assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour des travaux (hors travaux de mise en conformité) ;
- assistance afin d'engager et de mener une procédure de passation d'un contrat de délégation de service public ou de prestations ;
- assistance au montage de dossiers de demandes de subventions ;
- accompagnement technique des prestations confiées à des prestataires pour la réalisation de schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie (adaptation du modèle du cahier des charges, aide à la compréhension des offres, participation aux réunions de suivi des prestations.

Détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

- assistance à la recherche d'un bureau d'étude pour les études préliminaires ;
- aide à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle à partir d'études préliminaires tel que le schéma directeur d'eau potable ;
- visite préalable sur site afin d'appréhender les prestations envisagées ;
- assistance à la rédaction des pièces techniques (CCTP) et administratives (RC, AE, CCAP, DPGF, BPU, ...) du dossier de consultation ;
- réunion de présentation du dossier de consultation finalisé ;
- assistance à la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publicité dématérialisée du Département :
- préparation du choix du prestataire (lecture des propositions de candidats et rédaction du rapport d'analyse) ;
- assistance dans les réponses à transmettre aux candidats non retenus ;
- suivi du prestataire : analyse critique des documents rendus ;
- visite du chantier (dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre).